



Dividende pour l'exercice 2004

L'Assemblée générale des actionnaires a décidé, dans sa séance du 28 février 2005, de distribuer pour l'exercice 2004 un dividende ordinaire de CHF 2,00 brut par action et bon de jouissance, soit CHF 1,30 net après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Le paiement du dividende ordinaire se fera sans frais à partir du jeudi, 3 mars 2005, contre remise du **coupon n° 4**, par UBS SA, Bâle et Zurich, Credit Suisse First Boston / Credit Suisse, Zurich, et toutes les succursales de ces banques en Suisse, ainsi que par notre siège à Bâle.

Bâle, le 1 mars 2005
Roche Holding SA